



COMMUNE DE MESSERY

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024 20 h.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge BEL, Maire.

Etaient présents : S. BEL F. RODRIGUES N. VUARNET T. NOIR
R. MEGHEZZI C. GERARD C. PUECH A. MARI
C. COSTAFROLAZ C. CERRI N. REYNAUD

Absents: A. BLOT I. DUCROZ B. WALLET B. SCHMIDT
L. SCHEFZICK J. GROSJEAN A. RAYMOND
F. KRAUZE

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 11 (sauf pour le vote des 4 comptes-administratifs pour lesquels le maire se retire)

Nombre de procurations : 3

Date de la convocation : 15/03/2024

I. Désignation du secrétaire de séance

M. Claude GERARD est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 08/02/2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Cimetière

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2023 du budget Cimetière,
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion « Cimetière » dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV. Approbation du Compte Administratif 2023 « Budget Cimetière »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier,

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2023 « Cimetière » et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2023 « Cimetière », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constata les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2023 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-après :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 12 408,41	G 12 408,41	G-A 0,00
	Section d'investissement	B 10 325,08	H 24 218,00	H-B 13 892,92

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 12 408,41 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 35 141,90	Q= G+H+I+J 36 626,41	=Q-P 1 484,51

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00	

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 12 408,41	= G+I+K 12 408,41	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F 22 733,49	= H+J+L 24 218,00	1 484,51
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 35 141,90	= G+H+I+J+K+L 36 626,41	1 484,51

V. Affectation du résultat d'exploitation 2023 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023 du « Cimetière »,

- **Constate** que ce Compte Administratif ne fait apparaître ni excédent ni déficit d'exploitation,
- **Constate** donc qu'aucune affectation du résultat d'exploitation n'est à opérer.

VI. Approbation du Budget Primitif 2024 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2024 Cimetière comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	12 408,41		10 325,08	10 325,08	10 325,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		12 408,41		10 325,08	10 325,08	10 325,08
TOTAL		12 408,41	0,00	10 325,08	10 325,08	10 325,08

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 325,08
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	12 408,41		10 325,08	10 325,08	10 325,08
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		12 408,41		10 325,08	10 325,08	10 325,08
TOTAL		12 408,41	0,00	10 325,08	10 325,08	10 325,08

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 325,08
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 901,18	0,00	1 484,51	1 484,51	1 484,51
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 901,18	0,00	1 484,51	1 484,51	1 484,51
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 901,18	0,00	1 484,51	1 484,51	1 484,51
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	12 408,41		10 325,08	10 325,08	10 325,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	12 408,41		10 325,08	10 325,08	10 325,08
	TOTAL	14 309,59	0,00	11 809,59	11 809,59	11 809,59

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
---	------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 809,59
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	14 309,59	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		14 309,59	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		14 309,59	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00

Page 7

MESSERY - CIMETIERE - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 408,41		10 325,08	10 325,08	10 325,08
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		12 408,41		10 325,08	10 325,08	10 325,08
TOTAL		26 718,00	0,00	10 325,08	10 325,08	10 325,08

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 484,51
--	-----------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 809,59
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	0,00
---	-------------

VII. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Affaires Scolaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2023 établi par le comptable public.

Après s'être assuré que celui-ci a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion « Affaires Scolaires » dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VIII. Approbation du Compte Administratif 2023 « Budget Affaires Scolaires »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2023 « Affaires Scolaires » et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2023 « Affaires Scolaires », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constata les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2023 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-après.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	754 447,78	G	872 954,27
	Section d'investissement	B	121 153,65	H	137 292,35
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	27 830,96 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	875 601,43	= G+H+I+J	1 038 077,58
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	21 115,46	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	21 115,46	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	754 447,78	= G+I+K	872 954,27
	Section d'investissement	= B+D+F	142 269,11	= H+J+L	165 123,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	896 716,89	= G+H+I+J+K+L	1 038 077,58

IX. Affectation du résultat d'exploitation 2023 « Budget Affaires Scolaires »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023 des « Affaires Scolaires »,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 118 506.49 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 118 506.49 €

X. Approbation du Budget Primitif 2024 « Budget Affaires Scolaires »

Cyril PUECH présente les grandes lignes et les principales tendances de ce budget :

Dépenses de fonctionnement.

Les charges à caractère générale ont augmenté de 15% soit 53 200 euros entre 2023 et le Budget Primitif 2024, mais réellement cette hausse est de 31 900 euros car on retrouve une réserve de 21 000 euros sous la section entretiens et réparation. On a donc une hausse de 9,2% expliquée en partie par le projet CNR aménagement de la cour pour 9 500 euros et une hausse de 8 000 euros de petits équipements comme le changement des LED, le remplacement des gicleurs, le changement des cylindres de porte et les filtres à air.

On retrouve aussi une hausse de 10% d'une année sur l'autre pour anticiper la fin du marché du nettoyage à fin novembre pour 5 000 euros.

Il n'y a pas eu d'augmentation due aux dépenses d'énergie et de combustible cette année ou dans une très faible mesure. Il faudra prendre en compte une éventuelle augmentation avec la fin du marché ENERCOOP fin 2024.

Les Charges de personnel ont augmenté de 6,6% entre 2023 et 2024, ce qui est conforme d'une part aux revalorisations salariales nationales liées à l'inflation et à la revalorisation du SMIG ainsi qu'à la mise en place du CIA d'autre part. On retrouve une légère hausse de 1,5% entre 2023 et le Budget Primitif de 2024 pour 5 000 euros.

Virement à la section d'investissement on a un jeu d'écriture pour virer 50 000 euros en section d'investissement.

Charges financières en 2023, 40 300 euros ont été consacrés au remboursement d'intérêts d'emprunts. Soit 5,3% des dépenses de fonctionnement. Ajoutés aux 56 000 euros de remboursement de capital, c'est quasi 96 000 € qui sont affectés au remboursement des 2 emprunts (emprunt pour restaurant scolaire + acquisition terrain en herbe jouxtant l'école. Soit 10,9% des dépenses totales.

Recettes de fonctionnement.

Ce budget est alimenté, en recettes réelles, essentiellement par la contribution des 2 communes et les redevances périscolaires. En 2023, les contributions des deux communes représentent 73% des recettes totales de fonctionnement.

Produit de service, domaine et ventes diverses entre 2023 et 2024 les recettes de fonctionnement ont augmenté de 38 700 euros soit 4,6% d'une année sur l'autre. Les redevances payées par les familles pour le restaurant scolaire et la garderie ont fortement augmentées en 2023 de 29 000 euros soit 14% du fait du nombre d'enfants grandissant.

Pour le budget 2024 nous avons sensiblement noté le même montant car nous sommes en pleine capacité pour le moment au niveau de l'accueil de la cantine.

Dotations et participation, en 2023, la participation de Nernier représente 11% sur l'ensemble des participations cumulées des deux communes. En 2024, la participation de Nernier est pour la 1ère fois calculée sur les dépenses totales du budget réparties au nombre d'élèves. Elle représente 13,5% des participations communales pour 85 000 euros.

Autres produits de gestion courante, représente la participation de la subvention versée par la commune à savoir identique de 2022 à 2023 (564 000 euros) et en 2024 une légère diminution pour environ 21 000 euros soit une baisse de 3,7%. Phénomène qui s'explique d'une part par la hausse des recettes venant du périscolaire et de la cantine, mais aussi par l'augmentation de la participation de Nernier.

Dépenses d'investissement.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement 3 opérations sont à signaler ;

- Un crédit de 30 000€ euros inscrit pour un aménagement de cour de récréation. Cette opération doit être financée par une subvention de l'inspection d'académie couvrant l'intégralité des travaux d'investissement. Sans cette subvention le projet ne sera pas lancé.
- Un crédit de 15 000 euros est proposé pour la mise en place d'un dispositif « anti intrusion ».

- Un crédit de 98 000 euros est inscrit pour les travaux d'isolation thermique.

Recettes d'investissement.

On aura principalement des jeux d'écriture avec un excédent de la section d'investissement reporté pour 44 000 euros, un virement de la section de fonctionnement pour 50 000 euros, l'affectation de résultat pour l'année n-1 pour 118 500 euros et enfin on retrouve la subvention de 30 000 euros pour le projet cour.

Conclusion :

Perspectives concernant les capacités d'accueil au restaurant scolaire : Une réflexion est en cours pour la capacité d'accueil du restaurant scolaire où nous avons trois pistes :

- une modification sous forme de Self à savoir des modules ajoutés ; on doit voir avec l'AFR (Association des Famille Rurale) qui utilise ce principe (Le coût).
- une extension pour augmenter la capacité avec une véranda.
- ou un troisième service.

Il faudra surement prévoir quelque chose pour remédier aux demandes des familles.

Perspective les travaux d'isolation thermique sur le groupe scolaire :

Une somme de 98 000 euros vient d'être mis en place, mais une réfection plus onéreuse va devoir être développée. L'année prochaine une somme plus conséquente devra être mise en place.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2024 « Affaires Scolaires » comme suit et autorise le maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, de 7.5 % pour la section de fonctionnement et de 7.5 % pour la section d'investissement. :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	347 871,18	0,00	397 796,00	397 796,00	397 796,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	361 000,00	0,00	359 600,00	359 600,00	359 600,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	16 057,00	0,00	16 775,00	16 775,00	16 775,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		724 928,18	0,00	774 171,00	774 171,00	774 171,00
66	Charges financières	40 355,00	0,00	37 725,00	37 725,00	37 725,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		765 633,18	0,00	811 896,00	811 896,00	811 896,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	63 817,62	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		63 817,62	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL	829 451,00	0,00	861 896,00	861 896,00	861 896,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	861 896,00
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	4 305,00	0,00	2 360,00	2 360,00	2 360,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	203 600,00	0,00	228 500,00	228 500,00	228 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	56 950,00	0,00	88 236,00	88 236,00	88 236,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	564 000,00	0,00	542 800,00	542 800,00	542 800,00
Total des recettes de gestion courante		828 855,00	0,00	861 896,00	861 896,00	861 896,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	596,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		829 451,00	0,00	861 896,00	861 896,00	861 896,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	829 451,00	0,00	861 896,00	861 896,00	861 896,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	861 896,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	50 000,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	120,00	120,00	120,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	7 243,00	1 188,00	57 214,00	57 214,00	58 402,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	80 000,00	19 927,46	108 163,69	108 163,69	128 091,15
Total des dépenses d'équipement		87 243,00	21 115,46	165 497,69	165 497,69	186 613,15
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	56 105,00	0,00	58 735,00	58 735,00	58 735,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		56 105,00	0,00	58 735,00	58 735,00	58 735,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		143 348,00	21 115,46	224 232,69	224 232,69	245 348,15

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	143 348,00	21 115,46	224 232,69	224 232,69	245 348,15
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+					0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					245 348,15
---	--	--	--	--	-------------------

(1) Voir état B pour la comparaison au respect du budget précédent

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	2 110,00	0,00	2 872,00	2 872,00	2 872,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	135 175,52	0,00	118 506,49	118 506,49	118 506,49
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		137 285,52	0,00	121 370,49	121 378,49	121 378,49
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		137 285,52	0,00	151 378,49	151 378,49	151 378,49

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	63 817,82		50 000,00	50 000,00	50 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		63 817,82		50 000,00	50 000,00	50 000,00

TOTAL	201 103,34	0,00	201 378,49	201 378,49	201 378,49
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	43 969,66
--	------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	245 348,15
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	50 000,00
--	------------------

XI. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Parc de stationnement

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2023 du budget Parc de stationnement,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion « Parc de stationnement » dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XII. Approbation du Compte Administratif 2023 « Budget Parc de stationnement »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2023 « Parc de stationnement » et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2023 « Parc de stationnement », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2023 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-après.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 22 800,01	G 42 052,40	G-A 19 252,39
	Section d'investissement	B 177 682,68	H 182 656,23	H-B 4 973,55

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 200 482,69	Q= G+H+I+J 224 708,63	=Q-P 24 225,94

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 22 800,01	= G+I+K 42 052,40	19 252,39
	Section d'investissement	= B+D+F 177 682,68	= H+J+L 182 656,23	4 973,55
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 200 482,69	= G+H+I+J+K+L 224 708,63	24 225,94

XIII. Affectation du résultat d'exploitation 2023 « Budget Parc de stationnement »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023 « parc de stationnement »,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 19 252.39 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 19 252.39 €

XIV. BUDGET PARC DE STATIONNEMENT : Approbation du Budget Primitif 2024.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif 2024 « Parc de Stationnement » comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	13 599,40	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		13 599,40	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		13 599,40	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	12 626,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	14 000,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		26 626,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
TOTAL		40 225,40	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 000,00
---	------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	34 800,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		34 800,00	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	5 425,40	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		40 225,40	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		40 225,40	0,00	36 000,00	36 000,00	36 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	36 000,00
---	------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	24 000,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	167 682,68	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	167 682,68	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	27 626,00	0,00	48 225,94	48 225,94	48 225,94
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	27 626,00	0,00	48 225,94	48 225,94	48 225,94
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	195 308,68	0,00	48 225,94	48 225,94	48 225,94
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	195 308,68	0,00	48 225,94	48 225,94	48 225,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	48 225,94
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	168 682,68	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		168 682,68	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	19 252,39	19 252,39	19 252,39
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	19 252,39	19 252,39	19 252,39
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		168 682,68	0,00	19 252,39	19 252,39	19 252,39
021	Virement de la section d'exploitation (4)	12 626,00		0,00	0,00	0,00

Page 7

MESSERY - PARC DE STATIONNEMENT - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	14 000,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		26 626,00		24 000,00	24 000,00	24 000,00
TOTAL		195 308,68	0,00	43 252,39	43 252,39	43 252,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	4 973,55
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	48 225,94
---	------------------

XV. Approbation du Compte de Gestion 2023 – Budget Principal Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité,
Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2023 établi par le comptable public.
Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2023,
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

A l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion « Budget Principal Commune de Messery » dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XVI. Approbation du Compte Administratif 2023 « Budget Principal Commune »

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2023 de la Commune et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2023 de la Commune, lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2023 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-après.

XVII. Affectation du résultat d'exploitation 2023 « Budget Principal Commune »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2023 de la Commune,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 563 890.84 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 563 890.84 €

XVIII. Approbation du Budget Primitif 2024 « Budget Principal Commune »

Cyril PUECH présente les principales dépenses et recettes de chacune des deux sections, en commentant les graphes ci-dessous :

Dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté en 2023 de 330 000 euros soit 14,1% passant de 2 335 000 euros à 2 665 000 euros et dans la prévision du budget primitif nous prévoyons une hausse de 2 665 000 euros à 3 100 000 euros soit une augmentation de 16%. Cela étant il faut nuancer ces chiffres car si on retire le jeu d'écriture de 245 000 euros en **virement à la section d'investissement** cette hausse en 2023 est de 147 000 euros soit 6,5% et de 154 000 euros soit 6,3% si on retire les 440 000 euros à la **section d'investissement** et les réserves d'environ 50 000 euros affectée en **charge de personnel non titulaire** et les 37 000 euros en **divers des charges à caractère général**.

Il faut rester vigilant pour contenir cette hausse dans le temps.

Les charges à caractère général dans la prévision du Budget Primitif 2024 sont en très nette augmentation +27% passant de 593 000 à 759 000 euros. On retrouve beaucoup de petites dépenses qui en s'accumulant représentent un écart de 130 000 euros (j'ai déduit les réserves pour 37 600 euros)

On a une augmentation de 5,4% pour l'Energie (électricité), 60% pour les combustibles, et 14% pour le carburant.

Dans ses dépenses on peut noter:

- Plantes jardin de la Cure pour 15 000 euros,
- Pièces véhicule pour 5 000 euros,
- Terre végétale pour 3 000 euros,
- Petite fourniture jardin de la Cure 2 900 euros,
- Petits matériel pour 3 500 euros,
- Rafraîchissement logement Mme Bollondi pour 1 000 euros,
- Fourniture de Mulch pour 3 000 euros,
- Site Pumptrack pour 2 000 euros,
- Divers pour les manifestations 5 500 euros,
- Signaux maison 1 300 euros,
- Illumination de Noel 2 000 euros,
- Différents contrats de service pour 32 000 euros,
- Différentes locations pour 6 500 euros,
- Entretien terrains pour 11 000 euros,
- Travaux d'électricité Enedis pour 6 000 euros,
- Le remboursement de frais pour l'utilisation de la balayeuse pour 4 000 euros,
- La reconstruction éclairage public pour 4 300 euros.

Les charges de personnel et frais assimilés ont cru de 14% en 2023 passant de 793 000 euros à 910 000 euros soit 117 000 euros. Les revalorisations salariales l'ont été au niveau national et sont liées à l'inflation et la revalorisation du SMIG, de même que l'on a pu le voir pour le CA 2023 des affaires scolaires. Cette croissance ne devrait pas se poursuivre en 2024.

Autres charges de gestion courante, on retrouve une sensible baisse pour 50 000 euros, dû principalement à la baisse de subvention du budget des affaires scolaire pour 20 000 euros et la subvention inscrite pour C Mes loisirs pour 30 000 euros. À noter que les 50 000

euros pour C mes loisirs pourront être ventilés pour le remboursement des familles et pour une éventuelle participation pour une autre association.

Au niveau **des charges financières**, on retrouve une baisse des intérêts payés pour 9 500 €. Enfin on retrouve **dans les opérations d'ordre de transfert entre section** pour 30 900 euros une attribution de compensation négative versée à Thonon Agglomération, et on a un **virement à la section d'investissement** pour 440 800 euros.

Recettes de fonctionnement.

Deux points principaux méritent d'être signalés :

- D'une manière générale on a une très sensible hausse des recettes qui s'explique principalement par la hausse des impôts et taxes et notamment les contributions directes qui continuent leur progression en 2023, passant de 1 711 500 euros à 1 826 700 euros soit une hausse de 6,7%. On a anticipé une hausse de 4% pour l'année 2024 à 1 900 000 euros. C'est la seule recette qui est en augmentation. Parallèlement, la prévision budgétaire ne prévoit aucune augmentation de taux. En 2023, elle représente 56,5% des recettes de fonctionnement.
- Les fonds frontaliers ont été en léger replis en 2023 avec une baisse de 2 000 euros et cela en dépit d'un accroissement du nombre de frontaliers et d'un taux de change extrêmement favorable 1 € pour 0,97 CHF en moyenne sur l'année. La prévision pour 2024 est dans ces conditions très prudente. Si la baisse de cette ressource se confirmait, cela poserait à terme un problème car elle représente en 2023 environ 22% des recettes de fonctionnement. Il a été noté 700 000 euros pour le budget primitif 2024.

Dépenses d'investissement.

Dans les dépenses d'investissement on retrouve le remboursement du capital des emprunts pour 275 800 euros. A noter que l'année prochaine l'emprunt pour l'agrandissement de l'école de Messery et traversés de Messery prendra fin. Soit une économie de 43 000 euros annuelle.

On retrouve pour 57 200 euros diverses subvention versées principalement à Thonon Agglomération et au SYANE.

Au niveau des immobilisation corporelles on retrouve pour 444 000 notamment:

- Des frais d'actes pour 14 200 euros,
- Des acquisitions de parcelles de bois pour 24 900 euros,
- Des agencements et aménagements notamment au niveau des apports volontaires pour 43 000 euros.
- La création d'une plateforme forestière à Partayi pour 16 000 euros.
- La reprise de la ventilation de la mairie pour 15 000 euros.
- L'aménagement de l'appartement situé au-dessus de la mini crèche pour 120 000 euros.
- Divers aménagement : avec signalétique commerçants, artisans pour 5 000 euros, un panier de basket pour 2 000 euros au SEMIS, un panneau pour verger communal pour 2 000 euros et l'achat d'un kit pour le four à pain pour 8 500 euros.

- Le remboursement de l'emprunt pour l'éclairage public pour 5 ans pour 75 000 euros.
- L'acquisition de caméra pour le secteur de la Pointe pour 10 000 euros.
- Divers matériel et outillage pour 30 000 euros
- Nous avons inscrit pour 26 000 euros un Vélo-Bus seulement si la subvention est acceptée.
- Un véhicule de police rurale pour 30 000 euros.
- Une rampe et sérigraphie pour le véhicule pour 5 000 euros.
- Du mobilier pour 5000 euros.
- Un bac de rétention stockage essence pour 2 000 euros.
- Un lave-vaisselle et une microonde pour la salle du conseil pour 1 500 euros.

On retrouve aussi l'investissement majeur fruit de ces dernières années où nous avons fait attention en provisionnant des montants relativement importants, la salle communale des Semis. Montant prévisionnel 2 191 000 euros, un crédit de 589 000 euros doit être rajouté cette année. La construction de la salle des fêtes est financée sans recours à l'emprunt. Des mauvaises surprises lors de l'ouverture des plis poserait des problèmes budgétaires et obligerait à renoncer ou décaler dans le temps d'autres investissements.

Il est donc suggéré d'attendre la consultation des entreprises avant de lancer d'autres investissements significatifs.

Enfin on aura des dépenses d'investissement pour la mise en norme handicapés de la poste et de l'espace mairie pour 46 400 euros. L'aménagement de la rue des Brolliets pour 151 600 euros, et 20 000 euros pour la rue du Borge.

Recettes d'investissement.

D'une manière générale 85% des dépenses d'investissement sont financés par des fonds propres ce qui nous permet de ne pas augmenter notre endettement.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, on va retrouver les excédents reportés N-1 pour 1 399 200€, le virement à la section de fonctionnement pour 440 800 euros, l'attribution de compensation avec Thonon Agglomération pour 30 990 euros, un remboursement de FCTVA pour 61 4877 euros, 150 000 euros de Taxe d'aménagement, un excédent de fonctionnement capitalisés pour 563 900 euros.

On aura aussi des subventions avec la région qui subventionne les travaux de la salle des Semis pour 250 000 euros, le département pour 150 000 euros, on a une subvention pour le vélo bus de quasi 21 000 euros répartie entre le département et les fonds européens. On a 6 000 euros pour la plateforme forestière. Une participation d'Immaliance pour le chemin des Brolliets pour 56 000 euros.

Enfin un remboursement du budget parc de stationnement pour 48 000 euros

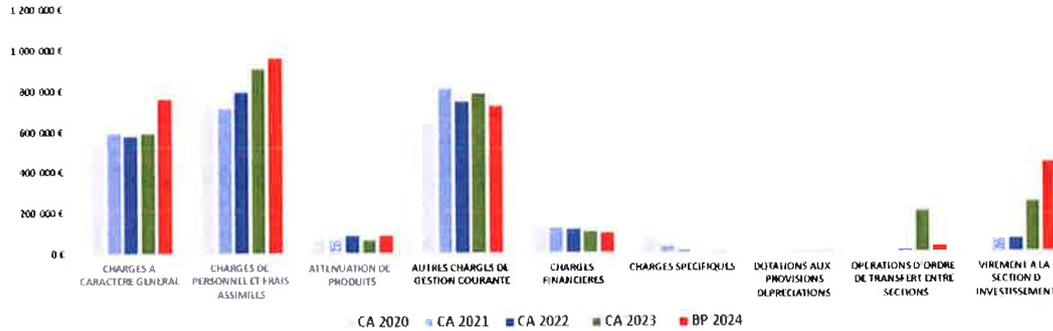
Conclusion :

Cette année nous avons en commission finance dû arbitrer pour rogner sur 350 000 euros par rapport à ce qui a été proposé ou anticipé par les différentes commissions.

L'année prochaine, le budget de la salle des fêtes ne sera plus alimenté, et donc il faudra regarder les priorités en regardant quels seront les prochains enjeux. Le bâtiment vieillissant du groupe scolaire ? La réflexion autour du centre village et d'une salle multi activité...

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSERY DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

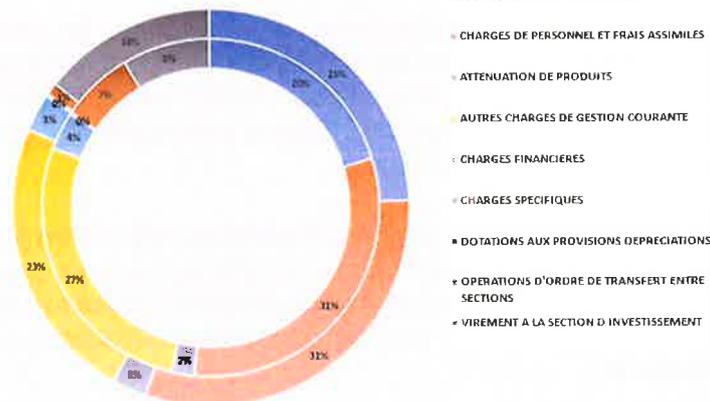
MESSERY - Evolution des dépenses de fonctionnement - BP 2024



Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
CHARGES A CARACTERE GENERAL	524 021 €	591 719 €	578 090 €	583 056 €	759 846 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	718 388 €	717 238 €	793 243 €	910 138 €	960 110 €
ATTENUATION DE PRODUITS	67 360 €	85 104 €	85 664 €	64 736 €	87 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	551 251 €	808 136 €	743 862 €	785 320 €	721 259 €
CHARGES FINANCIERES	132 266 €	123 320 €	114 185 €	104 819 €	95 250 €
CHARGES SPECIFIQUES	90 268 €	29 050 €	7 043 €	3 517 €	1 000 €
DOTATIONS AUX PROVISIONS DEPRECIATIONS	0 €	0 €	35 €	1 300 €	5 000 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0 €	0 €	10 875 €	202 267 €	30 990 €
VIREMENT A LA SECTION D INVESTISSEMENT	0 €	60 424 €	62 148 €	245 957 €	440 806 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 183 553,28 €	2 334 068,15 €	2 334 096,50 €	2 655 151,66 €	3 101 341,00 €

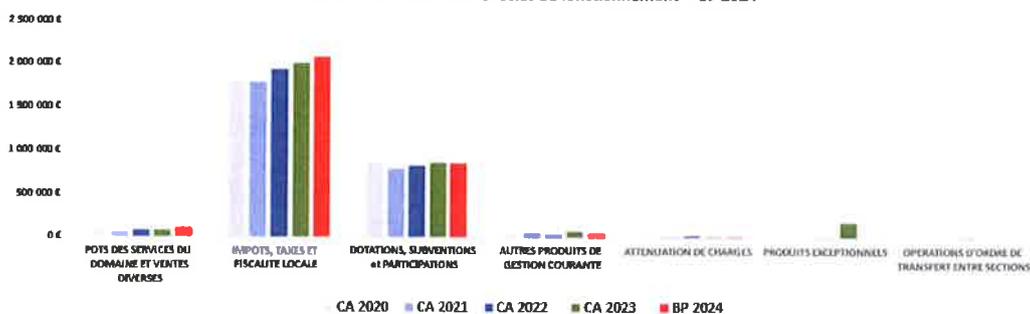
BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSERY DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CA 2023 et BP 2024: Répartition des dépenses de fonctionnement



BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSERY RECETTES DE FONCTIONNEMENT

MESSERY - Evolution des recettes de fonctionnement - BP 2024

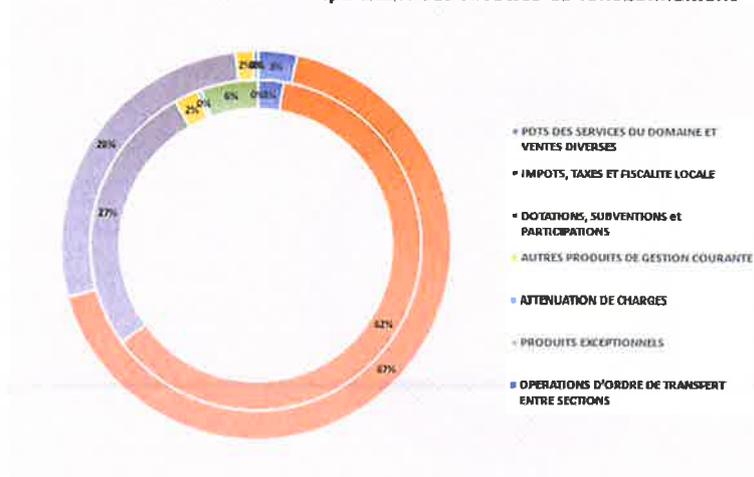


Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
POTS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	62 925 €	51 914 €	81 627 €	82 276 €	102 430 €
IMPOTS, TAXES ET FISCALITE LOCALE	1 731 741 €	1 798 914 €	1 943 637 €	2 015 576 €	2 088 109 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS et PARTICIPATIONS	862 901 €	797 486 €	832 054 €	863 554 €	853 091 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	37 563 €	61 214 €	44 896 €	76 437 €	46 400 €
ATTENUATION DE CHARGES	15 400 €	11 108 €	22 114 €	11 282 €	11 320 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 511 €	4 236 €	4 000 €	179 917 €	0 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0 €	0 €	8 475 €	0 €	0 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 776 043,49 €	2 724 878,04 €	2 937 374,66 €	3 229 042,50 €	3 101 341,09 €

4

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSERY RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CA 2023 et BP 2024: Répartition des recettes de fonctionnement



5

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSERY DEPENSES D'INVESTISSEMENT

MESSERY - Evolution des dépenses d'investissement - BP 2024

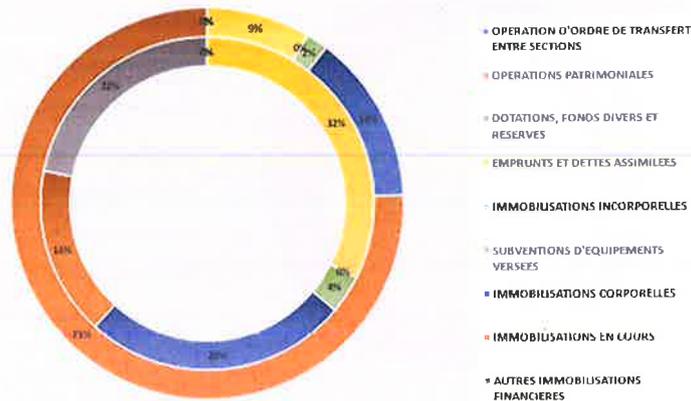


DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2024 budget commune

Libelle	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0 €	0 €	8 475 €	0 €	0 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	104 623 €	0 €	366 183 €	2 €	25 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	32 296 €	0 €	1 180 €	0 €	0 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	252 820 €	256 863 €	262 633 €	268 640 €	276 850 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 346 €	9 289 €	7 981 €	0 €	0 €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	0 €	0 €	30 990 €	30 990 €	57 200 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	78 662 €	177 544 €	241 101 €	212 382 €	444 571 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	701 084 €	536 262 €	444 770 €	135 404 €	2 409 327 €
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 €	0 €	0 €	180 492 €	0 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 183 430,91 €	579 547,09 €	1 331 312,30 €	827 910,15 €	3 106 972,94 €

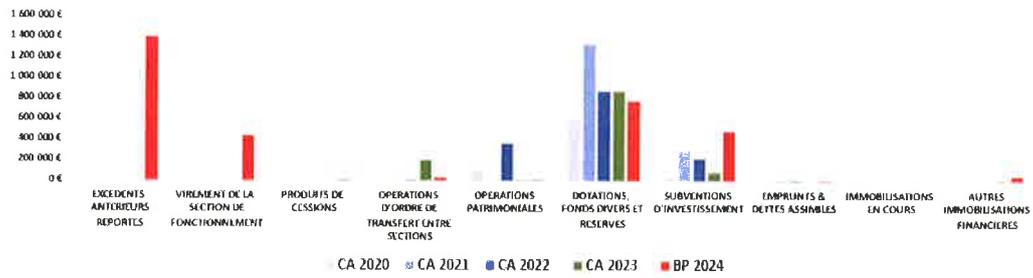
BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSERY DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CA 2023 et BP 2024: Répartition des dépenses d'investissement



BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSERY RECETTES D'INVESTISSEMENT

MESSERY - Evolution des recettes d'investissement - BP 2024

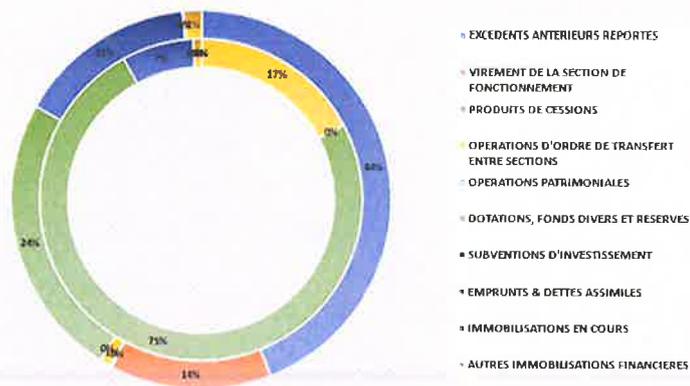


Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
EXCEDENTS ANTERIEURS REPORTEES	0 €	0 €	0 €	0 €	1 339 189 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €	440 896 €
PRODUITS DE CESSIONS	0 €	0 €	0 €	0 €	-4 000 €
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0 €	0 €	10 975 €	202 287 €	30 990 €
OPERATIONS PATRIMONIALES	104 623 €	0 €	366 183 €	2 €	25 €
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	592 776 €	1 330 627 €	972 664 €	879 556 €	775 368 €
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	38 547 €	293 400 €	213 237 €	84 175 €	483 195 €
EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	0 €	2 000 €	1 400 €	0 €	4 000 €
IMMOBILISATIONS EN COURS	-3 185 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0 €	0 €	0 €	10 000 €	-49 400 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	739 130,25 €	1 626 024,59 €	1 484 458,91 €	1 171 938,97 €	3 189 972,94 €

8

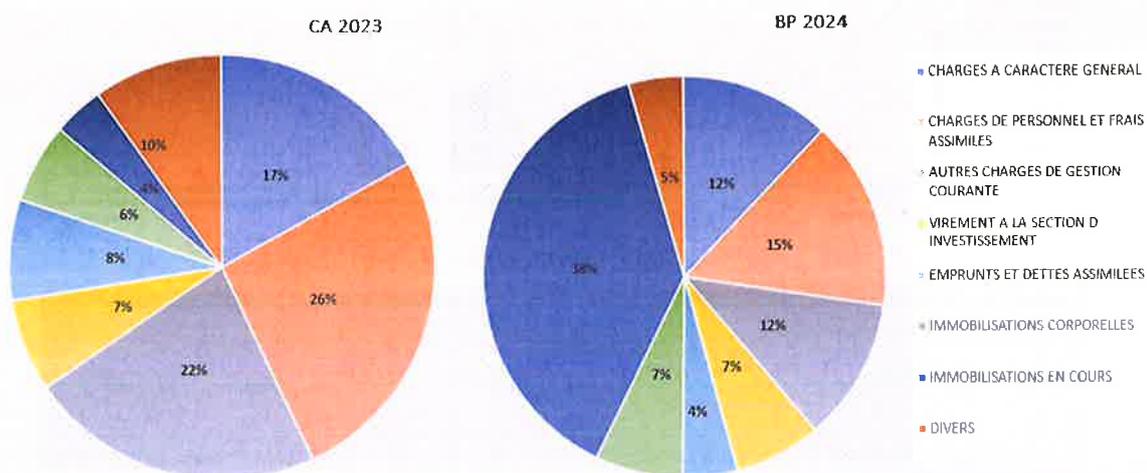
BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSERY RECETTES D'INVESTISSEMENT

CA 2023 et BP 2024: Répartition des recettes d'investissement



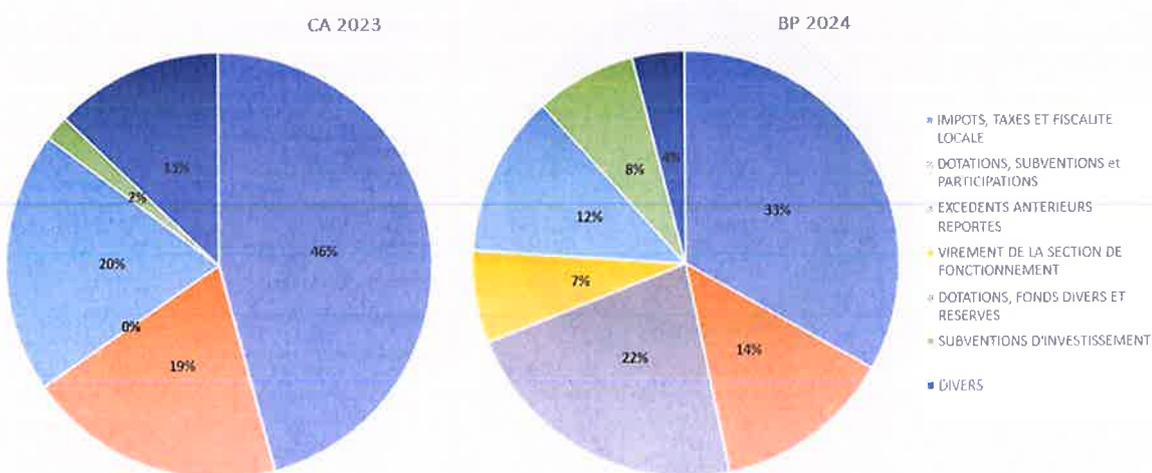
9

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSER DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT



10

BUDGET PRIMITIF 2024 COMMUNE DE MESSER DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT



11

Gérard TEDESCHI explique que les documents présentés comportent une infime différence avec les documents budgétaires envoyés aux élus : un trop perçu de 1 900 € (participation de la Villa Meridia aux travaux d'extension du réseau électrique) doit être imputé au chapitre 13 et non au chapitre 21 dans le cadre de la M57.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide, en dépenses de fonctionnement, par rapport au projet remis à l'ensemble des conseillers municipaux, de modifier le chapitre 65 de la façon suivante :

- Article 6574 Subvention fonctionnement autre personne de droit privé ligne Cmes Loisirs/EVS/en 2024-subv.)..... - 10 000 €
- Article 657362 Subvention de fonctionnement au CCAS +10 000 €

Demande que l'intitulé de la ligne « Cmes Loisirs/EVS/en 2024-subv. » soit remplacé par « Actions enfance-jeunesse ».

Adopte le Budget Primitif 2024 de la Commune comme suit et autorise le maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, de 7.5 % pour la section de fonctionnement et de 7.5 % pour la section d'investissement.

MESSERY - PRINCIPAL - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire. budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	858 314,06	0,00	759 846,00	759 846,00	759 846,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	907 918,00	0,00	960 110,00	960 110,00	960 110,00
014	Atténuations de produits	87 000,00	0,00	87 000,00	87 000,00	87 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	774 042,00	0,00	721 299,00	721 299,00	721 299,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 627 274,06	0,00	2 528 255,00	2 528 255,00	2 528 255,00
66	Charges financières	104 830,00	0,00	95 290,00	95 290,00	95 290,00
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 500,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 734 604,06	0,00	2 629 545,00	2 629 545,00	2 629 545,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	151 451,94		440 806,00	440 806,00	440 806,00
042	Opérations entre transf. entre sections (4) (5)	30 990,00		30 990,00	30 990,00	30 990,00
043	Opérations entre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		182 441,94		471 796,00	471 796,00	471 796,00

TOTAL	2 917 046,00	0,00	3 101 341,00	3 101 341,00	3 101 341,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+					
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTIPE				0,00

					=
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				3 101 341,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	14 130,00	0,00	11 320,00	11 320,00	11 320,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	73 840,00	0,00	102 430,00	102 430,00	102 430,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	120 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
731	Fiscalité locale	1 816 100,00	0,00	1 958 100,00	1 958 100,00	1 958 100,00
74	Dotations et participations (3)	840 136,00	0,00	853 091,00	853 091,00	853 091,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	51 120,00	0,00	46 400,00	46 400,00	46 400,00
Total des recettes de gestion courante		2 915 326,00	0,00	3 101 341,00	3 101 341,00	3 101 341,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	1 685,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 917 046,00	0,00	3 101 341,00	3 101 341,00	3 101 341,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 917 046,00	0,00	3 101 341,00	3 101 341,00	3 101 341,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	3 101 341,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	471 796,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------	--

Annexe 2024 - 1 - Budget principal - BP - 2024

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	67 500,00	15 200,00	42 000,00	42 000,00	57 200,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	360 320,63	96 380,99	346 290,44	346 290,44	442 671,43
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 911 570,10	1 774 688,72	634 637,79	634 637,79	2 409 326,51
Total des dépenses d'équipement		2 339 390,73	1 886 269,71	1 022 928,23	1 022 928,23	2 909 197,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	1 900,00	1 900,00	1 900,00
16	Emprunts et dettes assimilées	270 650,00	2 000,00	273 850,00	273 850,00	275 650,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	182 992,27	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		455 642,27	2 000,00	275 750,00	275 750,00	277 750,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 795 033,00	1 888 269,71	1 298 678,23	1 298 678,23	3 186 947,94

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	25,00		25,00	25,00	25,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		25,00		25,00	25,00	25,00

TOTAL	2 795 058,00	1 888 269,71	1 298 703,23	1 298 703,23	3 186 972,94
--------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 186 972,94
---	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	491 970,18	176 057,21	307 138,00	307 138,00	483 195,21
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		491 970,18	176 057,21	307 138,00	307 138,00	483 195,21
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	259 440,00	0,00	211 477,00	211 477,00	211 477,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	603 178,09	0,00	563 890,84	563 890,84	563 890,84
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	27 626,00	0,00	49 400,00	49 400,00	49 400,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	175 276,72	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Total des recettes financières		1 065 520,81	0,00	832 767,84	832 767,84	832 767,84
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 557 490,99	176 057,21	1 139 905,84	1 139 905,84	1 315 963,05

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	151 451,94		440 806,00	440 806,00	440 806,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	30 990,00		30 990,00	30 990,00	30 990,00
041	Opérations patrimoniales (10)	25,00		25,00	25,00	25,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		182 466,94		471 821,00	471 821,00	471 821,00

TOTAL	1 739 957,93	176 057,21	1 611 726,84	1 611 726,84	1 787 784,05
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 399 188,89
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 186 972,94
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	471 796,00
--	-------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 665 151,66	G	3 229 042,50
	Section d'investissement	B	827 910,15	H	1 171 998,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	1 055 100,07 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	3 493 061,81	= G+H+I+J	5 456 141,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	1 888 269,71	L	176 057,21
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	1 888 269,71	= K+L	176 057,21
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 665 151,66	= G+I+K	3 229 042,50
	Section d'investissement	= B+D+F	2 716 179,86	= H+J+L	2 403 156,25
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 381 331,52	= G+H+I+J+K+L	5 632 198,75

XIX. Vote des taux de fiscalité locale 2024 (y compris THRS)

- ⇒ Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles 2024 et du produit fiscal attendu tels qu'ils résultent de l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023 »,
- ⇒ Après qu'il ait été rappelé que les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont fusionnées et sont affectées en totalité aux communes depuis 2021 en contrepartie des pertes de T.H.,
- ⇒ Après qu'il ait été rappelé que les communes pouvaient à nouveau voter un taux de taxe d'habitation (THRS) et que l'absence d'un taux TH dans la délibération s'interprétait comme une décision de ne pas percevoir de produit à ce titre,

Frédéric RODRIGUES propose à l'assemblée délibérante de reconduire, pour 2024, les taux d'imposition en vigueur tels que ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) : 27.51
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.41

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire, pour l'année 2024, les taux d'imposition en vigueur tels que ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) : 27.51

- Taxe foncière (non bâti) : 59,53
- Taxe d'habitation (THRS) : 14.41

XX. Demande de Thonon-Agglomération concernant le partage de la taxe d'aménagement

Le 03 novembre 2022, le conseil municipal a rejeté la demande de Thonon-Agglomération de lui reverser une partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à l'occasion de la construction ou de l'agrandissement d'un immeuble ou d'une maison d'habitation (5 %).

Par courrier du 20 février dernier, le président de la communauté d'agglomération M. Christophe ARMINJON a fait une nouvelle demande en précisant qu' « *en cas de retour négatif, je demanderai à mes services l'élaboration et l'application d'un règlement d'intervention intégrant un ordre de priorité pour les travaux relevant du budget général au profit des communes qui ont accepté de partager leur taxe* ».

Un 1^{er} courrier de réponse a été fait à Thonon-Agglomération. Dans ce courrier, M. le maire a exprimé un certain nombre de réserves par rapport à la demande et à la manière de l'exprimer. Il s'est toutefois engagé à ressaisir le conseil.

M. le maire demande au conseil s'il entend revenir sur sa décision de novembre 2022 et donner une suite favorable à la demande faite par le président de Thonon-Agglomération le 20 février 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Refuse de partager le produit de la taxe d'aménagement perçue par la commune avec Thonon-Agglomération et de reverser à l'EPCI une partie de la taxe d'aménagement communale.

XXI. Désignation d'un représentant pour l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

Thonon-Agglomération a décidé de se doter d'un programme local de prévention des déchets ménagers (durée : 6 ans).

Il a par ailleurs été décidé de mettre en place une commission consultative qui sera consultée sur le projet de programme.

Chaque commune sera représentée par un membre au sein de cette commission qui devrait se réunir à 5 reprises.

Il est proposé au conseil municipal de désigner N. VUARNET pour représenter la commune au sein de cette commission.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et décidé à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret, à l'unanimité,

Désigne Nathalie VUARNET pour représenter la commune dans la commission consultative mise en place par Thonon-Agglomération dans le cadre de l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers.

L'association des parents d'élèves du collège du bas-Chablais va organiser, à l'occasion de sa fête de printemps le 04 mai prochain, une tombola. Elle cherche à cet effet des fonds pour acheter des lots.

Dans ce cadre, elle sollicite auprès de la commune une subvention de 1 €/enfant de Messery (65 élèves).

Notons que cette association organise des actions à destination des élèves et parents (ex : sensibilisation au harcèlement scolaire) et soutien des projets éducatifs et pédagogiques (achat de matériels, de manuels...).

Il est précisé que l'association s'est engagée à utiliser une partie des subventions communales pour acheter des lots auprès de commerçants locaux.

Il semble par contre que l'association n'ait pas toujours eu un bon comportement auprès des commerces et professionnels de la commune lors des demandes de lots. Le conseil municipal le déplore vivement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 votes contre, 1 abstention), **Décide** d'allouer une subvention de 65 € à l'A.P.E. du collège du bas-Chablais.

XXIV. Approbation du plan de financement proposé par le SYANE pour l'étude de faisabilité d'une installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'église

Cette étude, qui consistera à effectuer une visite du site, à faire des relevés et des calculs ainsi qu'à redimensionner le dispositif à mettre en place et à le chiffrer, a été estimée à 3 876.12 € TTC.

Le SYANE participerait à hauteur de 2 713.28 € (70 %) et la commune à hauteur de 1 162.84 € (30 %).

Le SYANE demande par ailleurs à la commune une contribution de 117 € (3 % du montant de l'opération) au titre des charges générales (budget de fonctionnement du SYANE).

Ces deux contributions feront l'objet d'un règlement séparé.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver le plan de financement de l'opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le plan de financement et sa répartition financière telle que présentée ci-dessous :

Montant de l'opération	3 876.12 €
Participation communale	1 162.84 €
Contribution au budget de fonctionnement du SYANE	117.00 €

- S'engage à verser au SYANE le montant de la contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des honoraires divers, sous forme de fonds propres lors de l'émission du décompte final de l'opération.
- S'engage à verser au SYANE, sous forme de fonds propres, la participation (hors contribution au budget de fonctionnement) à la charge de la commune lors de l'émission du décompte final de l'opération.

XXV. Compte-rendu des actes pris dans le cadre de la délégation de compétences donnée au maire

Signature le 11 mars 2024 d'un contrat d'entretien avec la société HAUTEVILLE pour le contrôle et l'entretien des installations sanitaires de la cantine et du groupe scolaire. Montant : 2 678.40 € TTC/an.

XXVI. Questions diverses

✓ **Problème du transformateur installé sur le terrain de la copropriété « le Bellevue »**

M. le Maire informe l'assemblée que le transformateur devra être enlevé, suite à une implantation irrégulière constatée par une décision de justice. A la place, ENEDIS va opérer un branchement à partir d'une arrivée située 3 chemin des bugnons.

✓ **Permis de Construire nouvelle salle des Semiss**

Le P.C. a été signé par le maire cette semaine. L'arrêté intègre les demandes du contrôle de légalité (préfecture) s'agissant de l'emprise au sol du bâtiment. Un P.C. modificatif pourrait intervenir pour modifier la physionomie de l'espace accueil tout en respectant les dimensions initiales.

✓ **Point d'apport volontaire (P.A.V.) de BELOSSY**

Thierry NOIR évoque un problème que va poser ce P.A.V. à un riverain dont la propriété n'est qu'à quelques mètres de l'emplacement. Celui-ci demande si la commune accepterait de lui céder une bande de terrain de 2 ou 3 m qui éloignerait son terrain des P.A.V. et lui éviterait ainsi des nuisances, notamment sonores.

M. le Maire suggère à Thierry NOIR de demander à l'intéressé d'écrire à la mairie pour faire part de sa demande. Cette dernière sera ensuite soumise au conseil municipal, étant précisé par Gérard TEDESCHI que l'avis du pôle d'évaluation domanial est requis.

✓ **Local médical**

Cyril PUECH revient sur la visite du local faite il y a quelque temps par des représentants de la commune. Le bâtiment souffre de malfaçons certaines selon Cyril PUECH, sans qu'on puisse parler toutefois d'insalubrité.

Des réparations sont souhaitables, réparations qui devraient pouvoir être faites à moindre coût. Un loyer devra ensuite être acquitté.

✓ **Réunion de mi-mandat : suite à donner**

Alexis MARI aimerait que la réunion qui s'est tenue en février au sujet des pistes d'amélioration dans le fonctionnement municipal et des actions prioritaires à lancer d'ici la fin du mandat ne reste pas lettre morte.

Gérard TEDESCHI lui répond que le compte-rendu de cette séance de travail va prochainement être diffusé et qu'il avait été prévu que le conseil profite des réunions d'avant séance (à 19 h. avant l'ouverture du conseil municipal) pour travailler les pistes évoquées.

Le secrétaire de séance

Claude GERARD



Le Maire

Serge BEL

